



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Montréal, le 11 juin 2015 – Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec) réagit au projet de loi 62 portant sur la neutralité religieuse de l'État.

Montréal, le 11 juin 2015. "Il s'agit d'un projet de loi très timide. PDF Québec aurait souhaité que ce projet favorise non seulement la neutralité religieuse de l'État, mais aussi la laïcité afin de respecter tous les citoyennes et citoyens. Il est aussi impératif d'y inclure que le droit à l'égalité et à la dignité des femmes prime sur le respect des coutumes ou règles religieuses sexistes telles le tchador.» C'est ce qu'affirme la présidente de Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec), Michèle Sirois, à propos du Projet de loi 62.

Au Québec, il existe un fort consensus autour des valeurs québécoises communes que sont la séparation de l'État et de la religion ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs ne sont pas suffisamment affirmées dans le projet de loi 62.

"PDF Québec invite le gouvernement à bonifier son projet de loi pour couvrir les questions de la neutralité des élus, du crucifix de l'Assemblée nationale, du financement accordé aux écoles religieuses et des exemptions fiscales inappropriées."

PDF Québec déplore que le projet de loi 62 n'inclue pas les personnes en autorité et les agents de l'État. "PDF Québec ne peut accepter que des services financés par l'État véhiculent des convictions contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes. La neutralité de faits et d'apparence des fonctionnaires de l'État offrant un service public est particulièrement importante dans le cas des écoles et des garderies publiques qui ont pour mission de former de nouvelles générations de Québécois tournées vers la modernité et vers l'égalité des sexes" a déclaré Michèle Sirois.

"Ce projet de loi devrait également interdire à quiconque d'exiger que la manière de recevoir un service de l'État soit basée sur sa conviction ou sur son appartenance religieuse, notamment en ce qui a trait au genre de l'employé de l'État (par exemple: Une policière ne devrait pas avoir à céder sa place à un collègue masculin, si quelqu'un refuse d'avoir à faire affaire à une femme pour des raisons religieuses)."

De même, l'encadrement des demandes d'accommodements religieux ne devraient pas se limiter aux institutions publiques, mais inclure aussi les entreprises privées et les municipalités.

PDF Québec a également rappelé la Convention internationale contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) et souligné que le Québec a beaucoup investi pour éliminer le sexisme dans la société et dans son appareil public. Il serait aberrant qu'aujourd'hui, au nom de certains préceptes religieux, que les institutions publiques acceptent en ses murs certains symboles sexistes, en particulier s'ils sont portés par le corps enseignant. Selon Michèle Sirois, « Quel message veut-on lancer aux enfants ? Que le sexisme est acceptable s'il se pratique au nom de la religion? »

PDF Québec est un groupe féministe, mixte, citoyen et non partisan qui défend les droits des femmes.